

CC - 9MR
C.G.-PATRIMOINE
RELIGIEUX



279, Principale, local 311, Granby Qc, J2G 2W1
Téléphone : 450-372-3038, Télécopieur : 450-372-2837
aqdrgranby@qc.aira.com <http://granby.aqdr.org>
Responsable, Cécile Choinière

MÉMOIRE

**« Le patrimoine religieux du Québec,
Témoignage vivant des aînés »**

**PRÉSENTÉ À LA COMMISSION
DE LA CULTURE**

a/s Mme Sonia Grenon, secrétaire de la commission
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, bureau 3.18
Québec Qc, G1A 1A3

Granby, août 2005

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE AQDR

L'AQDR Granby, association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, présente un mémoire sur le patrimoine religieux dans le but d'assurer aux générations futures la reconnaissance de notre passé et de sauvegarder nos biens patrimoniaux religieux en Montérégie-Est.

Bien que notre mémoire cerne la situation dans les comtés de Shefford, Brome-Missisquoi et Rouville, il a une portée fondamentale plus étendue.

L'AQDR Granby recommande :

- que la diversité des biens culturels religieux en Montérégie-Est soit préservée et que les fonds alloués à cette fin en Montérégie soient distribués avec équité.
- que l'on facilite l'accessibilité des édifices religieux et culturels aux personnes âgées en perte d'autonomie et qu'on émette des guides pour stimuler la visite de ces sites.
- que les MRC dressent des plans de conservation patrimoniale et qu'elles consolident la culture religieuse québécoise régionale. Un mécanisme simple et efficace de revendications doit être prévu dans la loi sur les biens culturels pour favoriser la participation citoyenne, des fonds doivent être disponibles pour des programmes de revitalisation de la culture patrimoniale auprès des jeunes. Les cimetières et les archives doivent être préservés au-delà de la survie des paroisses, certaines églises pourraient même être converties en columbarium.

Les valeurs humaines de témoignage de la vie religieuse des ancêtres, de leur vie communautaire autour des églises rurales et du sens de la spiritualité dans la culture doivent être situées en priorité, sans oublier les valeurs artistiques, architecturales et de valorisation du paysage rural.

TABLE DES MATIÈRES

	RÉSUMÉ	2
	TABLE DES MATIÈRES	3
1.	INTRODUCTION	4
1.1	Remerciement	4
1.2.	Mission de l'AQDR	4
1.3	Résolution de l'AQDR Granby	5
2.	BUT DE CE MÉMOIRE	6
3.	REGARD HISTORIQUE	7
3.1	Les biens patrimoniaux de notre région	7
3.2	Rôle passé : Église vs vie civile	9
4.	REGARD VERS L'AVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX	10
4.1	Que deviendront nos églises ?	10
4.2	Pistes de solutions	11
4.3	Réflexion sur la façon d'évaluer ces biens	12
5.	NOS RECOMMANDATIONS	13
6.	CONCLUSION	16
	PERSONNES clé et OUVRAGES consultés	17

COMMISSION DE LA CULTURE

LE PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, TÉMOIGNAGE VIVANT DES AÎNÉS

1. INTRODUCTION

1.1 Remerciement

Permettez-nous de remercier la Commission de la Culture au nom de l'AQDR Granby (Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées) et en notre nom personnel de tenir des auditions publiques sur le Patrimoine religieux du Québec pour nous permettre d'exprimer nos opinions.

1.2 Mission de l'AQDR

Depuis plus de 21 ans, l'AQDR est une association qui s'occupe de la défense des droits, de la protection et de la préservation des valeurs des personnes âgées. Sa mission et sa vision du vieillissement lui permettent d'accompagner ses membres tout au long de leur vie, qu'ils soient autonomes ou à mobilité réduite, afin de leur assurer la paix et le mieux-être.

Nous avons pris connaissance du document de consultation concernant le patrimoine religieux. Compte tenu de nos orientations sur les valeurs et les besoins véhiculés chez nos aînés, notre intention est de profiter pleinement de l'opportunité que vous nous donnez pour nous exprimer en leur nom, sachant la place très importante qu'occupe ce patrimoine dans leur vie. Les aînés sont une somme d'expérience et de force vive pour notre société.

Précisons d'abord que l'AQDR préconise et souhaite ardemment que les personnes âgées habitent leur domicile traditionnel ou familial le plus longtemps possible. Ces personnes veulent demeurer près de leur église et pouvoir pratiquer leur religion. C'est là leur désir le plus cher.

1.3 Résolution de l'AQDR

Après consultation du Conseil d'administration tenue par courriel autour du 30 juin 2005, il est proposé par Fernande Dubé et appuyé par Liliane Gosselin de présenter un mémoire intitulé : «*Le patrimoine religieux, témoignage vivant des aînés*» à la Commission de la culture sur le Patrimoine religieux du Québec. À noter que l'AQDR Granby compte plus de 500 membres.

Adopté à majorité

Raoul Blouin, secrétaire

2. BUT DE CE MÉMOIRE

Par ce mémoire, nous voulons sensibiliser à la nécessité de reconnaître notre passé et de sauvegarder nos biens patrimoniaux.

Le patrimoine religieux présente le mode de vie des gens et des principaux événements reliés aux différents courants économiques, politiques et religieux de la société québécoise.

Nous nous contenterons de parler du patrimoine exceptionnel qui relève de l'Église catholique ou d'autres confessions religieuses de la partie Est de la Montérégie qui comprend les comtés de Shefford, Brome-Missisquoi et Iberville. Cet héritage contient plusieurs églises, chapelles, cimetières et de magnifiques croix de chemin. Certains sites ne peuvent être remplacés.

L'intérieur de ces églises et de ces chapelles renferme des trésors tels des vitraux, des tableaux, des statues et des chemins de croix sans oublier les ornements sacerdotaux et les objets servant au culte. C'est pourquoi nous devons veiller au maintien de ce patrimoine, afin qu'il puisse être légué intact aux générations futures pour leur permettre de connaître les gens qui ont façonné notre merveilleuse région, leurs pensées, leurs croyances et leur façon de vivre.

Ce mémoire veut rendre à nos ancêtres un tribut de reconnaissance qui leur est dû, tout en recherchant les moyens pour sauvegarder ce patrimoine et en répondant aux besoins d'aujourd'hui.

3. HISTORIQUE

Notre territoire s'est peuplé et s'est défriché à partir du fleuve d'abord, puis des rives du Richelieu et finalement, des rives de la Yamaska. Dès 1810, les colons américains s'établissent près du pont qui enjambe la rivière Yamaska. Au pied du pont de la rue Mountain, le village de Granby est vite devenu prospère.

3.1 Biens patrimoniaux de notre région

Nous avons relevé plusieurs sites à protéger dans les quatre comtés. Dans ce Mémoire, nous ne vous parlerons que de trois endroits de Granby qui font partie de notre vie quotidienne et de l'histoire de notre ville.

Granby ayant été fondée par des anglophones, ses plus vieilles églises sont des temples de religion anglicane et méthodiste qui sont de véritables joyaux. Puis la ville se peuple tranquillement de Canadiens français de religion catholique. Ceux-ci expriment le vœu d'avoir une chapelle pour les desservir. Alors naît la paroisse Notre-Dame qui passe de desserte à chapelle en bois et celle-ci est rasée par le feu vers 1883. Par malheur, tous les registres périclitent.

En 1887, on reconstruit une chapelle. Ce n'est qu'à l'arrivée du curé Marcel Gill en 1892 que débute la construction de notre belle église Notre-Dame, de style néo-gothique, sise au coin des rues Principale et Saint-Antoine. La fabrique en confie la construction à l'architecte Casimir St-Jean de Montréal. En 1900, on chante la grand-messe du jour de l'An au sous-sol. Les travaux reprennent en 1904. L'église, immense, peut alors contenir 2000 personnes assises. Le maître-autel est dessiné par le même architecte et sculpté par E. P. Gauvin de Québec, une merveille d'art, dit-on. L'église, qui a coûté 120 000 \$, fut bénie le 24 mars 1906.

Tout près on retrouve le très beau couvent de la Présentation de Marie qui fut fondé par le curé J. A. Nadeau en 1879 et qui a été confié aux Sœurs de la Présentation de Marie. Celui-ci dispense encore aujourd'hui l'éducation à nos filles avec l'aide d'enseignants laïques.

L'entre-deux-guerres constitue une période féconde pour l'église catholique dans tout le Québec. Comme l'église Notre-Dame ne suffit plus à desservir ses 9000 fidèles, on fonde la paroisse Sainte-Famille en 1929. En 1930, en pleine crise économique, on débute les travaux de construction sur la rue Principale, vers le haut de la ville, près de la rue Dufferin. Les travaux durent de septembre 1930 à Noël 1931. Ils sont l'œuvre de l'architecte Louis Napoléon Audet de Sherbrooke. L'église, de style gothique, comprend deux clochers avec flèches surplombant la ville. Les cloches sont plus qu'un symbole, elles vibrent à l'unisson de la vie religieuse de la paroisse puisqu'elles servent encore aujourd'hui à convoquer les fidèles aux offices.

Cette élégante église est aussi belle à l'intérieur qu'à l'extérieur. La pierre calcaire du revêtement provient de Saint-Marc de Deschambault, près de Québec. Quant aux parements, ils sont faits de pierre de taille de granit blanc provenant de Stanstead. L'intérieur comprend de magnifiques vitraux, un maître-autel très décoré, maintes statues et de grandes orgues aux sonorités profondes.

Plusieurs de nos premières églises ont été temporaires. Il en reste encore quelques-unes, authentiques, dans nos petites paroisses. Elles sont presque toujours de style néo-classique, de style Maillou ou en croix latine et elles nous rappellent un passé riche de souvenirs. D'autres ont été réaménagées, mais dévoilent encore leur âge par leur fière architecture.

3.2 Rôle passé : Église vs vie civile

La paroisse catholique, aux 18^e et 19^e siècles, formait la base du système municipal et du système scolaire dans le milieu. Toute paroisse reconnue civilement avait droit à sa mairie et à l'administration de ses affaires. (Robert Rumilly, histoire de la Province de Québec, tome 1)

Si nous faisons un tour en arrière, nous pouvons constater que nos églises étaient le centre de la paroisse. Plusieurs coutumes ancestrales leur étaient attachées: processions, bénédictions des enfants, des cierges, des grains de semences, etc. Sur le perron, après la grand-messe du dimanche, c'était le rassemblement des paroissiens qui en profitaient pour connaître les grandes nouvelles. Parfois, c'était la criée qui consistait à vendre à l'enchère des articles ou un animal apportés par les gens. La recette de cette vente servait à faire dire des messes pour les défunts ou à aider une famille dans le besoin.

Nous déplorons que, dans certaines églises, des trésors aient été à la merci de mauvaises décisions. On a fait disparaître des chaires et des saintes Tables qui étaient de vrais bijoux ornementaux. Des tableaux de maîtres sont disparus, des décors précieux, œuvres de grands artistes ont été effacés ou mis au rancart. Des sculptures se retrouvent chez des antiquaires et même en pays étrangers. Plusieurs cimetières sont abandonnés, délaissés; les pierres tombales disparaissent, des gens peu scrupuleux érigent de superbes foyers dans leurs maisons en se servant de ces pierres. Il faut éviter qu'un tel gaspillage de notre héritage se disperse encore aux quatre vents. Il est temps de réagir.

4. REGARD VERS L'AVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX

4.1 Que deviennent nos églises?

Comment les garder? C'est tout un défi à cause du grand problème que représente la dépopulation progressive. Comme les familles québécoises ne comprennent pas plus de deux enfants par famille, on compte plus de funérailles que de baptêmes. Les jeunes familles manqueraient-elles de foi, de générosité, de souci du bien commun et collectif? Sont-elles suffisamment soutenues pour s'engager dans une meilleure natalité? Ont-elles assez confiance en l'avenir pour donner la vie à plus d'enfants? Dans nos villages et dans nos villes, les églises se vident. Aujourd'hui, la population manque de sens sacré. Pourtant les aînés ont largement fait leur part et ils continuent majoritairement à le faire. Ils tiennent bon, ils ne lâchent pas.

Quel triste sort réserve-t-on à nos vieilles églises? Elles furent construites dans un temps où régnait la pauvreté, mais où le peuple simple pratiquait franchement, avec amour, sa foi. Ces pratiquants, malgré leur pauvreté, ont délié les cordons de leur bourse pour avoir des lieux de culte dignes de leur Dieu.

Aujourd'hui, malheureusement, nos églises étant devenues trop grandes, faute de pratiquants, il nous est impossible de les entretenir convenablement.

4.2 Pistes de solutions

Nous constatons que, dans l'avenir, il faudra utiliser plusieurs de ces sites à d'autres fins que celles du culte religieux. Comment préserver le caractère semi religieux de ces merveilleux et riches édifices ? Il existe plusieurs façons de les faire servir encore, tout en respectant la beauté et la qualité de ces lieux.

Certains édifices pourraient être subdivisés en différents locaux qui serviraient à des activités diverses : des ateliers d'art, de peinture, de danse, de musique, de chant et d'artisanat avec de bons professeurs. Sous leur habile direction, les élèves exécuteraient leurs œuvres, parfois en écoutant une musique douce, propice à la création.

D'autres pourraient devenir un musée d'articles locaux et régionaux. Pourquoi certaines églises ne deviendraient-elles pas un musée religieux ? On conserverait le maître-autel pour y exposer vases sacrés et bénitiers. La nef montrerait des statues, de vieilles chaires, des tableaux de peintre renommés, des vêtements sacerdotaux, etc. qui feront l'admiration des visiteurs. Nos descendants pourraient ainsi apprendre ce qu'était la vie religieuse de leurs ancêtres.

D'autres encore pourraient devenir salles de concert (surtout celles qui ont de magnifiques orgues), bibliothèques, salle de danse et salle de spectacle. Certaines même pourraient devenir sous centre de services pour les CLSC. Et pourquoi pas un columbarium ou même un salon funéraires où il pourrait y avoir une messe au lieu simplement une célébration de la Parole ?

Les sous-sols pourraient devenir des centres de loisirs organisés qui occuperaient tous ceux qui voudraient se détendre. Notre jeunesse, attirée par ces activités saines et intéressantes, éviterait peut-être la drogue et son triste cortège.

Certaines églises et des presbytères pourraient être transformés en hôtel de ville. On pourrait même, pour garder à l'église un cachet semi religieux, en partager certaines en deux parties : une partie du chœur et de la nef servirait pour les offices religieux tandis que l'autre partie deviendrait de salle de conseil. Des presbytères deviendraient des résidences pour personnes âgées ou des maisons de convalescence.

4.3 Réflexion sur la façon d'évaluer ces biens

Comment faire l'évaluation d'un patrimoine religieux pour le préserver, le transformer ou le démolir ? Cette décision ne se prend pas seulement au niveau des marguilliers, c'est toute la population qui a contribué à son érection, elle a son mot à dire.

Aujourd'hui, le Ministère de la Culture et des Communications, le Centre de conservation du Québec, soutenu par la Fondation du Patrimoine religieux du Québec, sont assez disponibles pour aider une paroisse à dresser le bilan de la situation dans le but d'établir un devis descriptif complet des travaux à effectuer et d'informer rapidement la population locale des intentions de garder, de recycler ou de démolir.

Dans la recherche de solutions de recyclage, la fabrique doit favoriser la participation des diverses instances en cause, tout particulièrement la municipalité et la MRC. La participation des institutions muséales existantes pour la conservation des biens immobiliers d'intérêt patrimonial est à souhaiter.

Cependant, nous sommes conscientes qu'il y a beaucoup à faire pour garantir la sauvegarde des joyaux artistiques, historiques et architecturaux dont les conditions posent, parfois, des défis économiques, logistiques et techniques très coûteux. Ce qui vient à dire qu'il faut préparer un bon plan d'action avant d'exécuter des travaux. Ce n'est pas après la dilapidation qu'il faudra réagir, il sera trop tard.

5. Recommandations

1. Considérant que la **Montérégie** est particulièrement riche en patrimoine religieux, 406 unités, 2^e après Montréal qui en compte 468, (p. 35 du document de consultation de juin 2005) et considérant qu'en **Montérégie-Est**, les **MRC de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska et de Rouville** montrent une diversité patrimoniale exceptionnelle en biens immobiliers d'origine protestante et catholique, nous recommandons :

- a) que les efforts de conservation tiennent compte de cette diversité et de cette richesse culturelle, même là où les biens immobiliers sont réorientés vers d'autres fins que la religion.
- b) que le **principe d'équité intra régionale** soit respecté dans le choix des biens culturels religieux à conserver en Montérégie et dans la distribution des fonds pour les conserver et les faire valoir en **Montérégie-Est**.

2. Considérant que certaines petites paroisses déclinantes et plusieurs petites municipalités ont fait l'objet de prises de décisions impulsives dilapidant le patrimoine religieux dans un passé récent, considérant que notre culture a de la valeur non seulement pour notre société québécoise de demain, mais qu'elle est un bien culturel d'intérêt pour les touristes du monde entier, considérant que les édifices religieux valorisent les paysages champêtres en région (Ne reconnaissons-nous pas un village au loin par le clocher de son église ? N'est-ce pas un point de rencontre facile à repérer ?), nous recommandons :

- a) que les MRC aient l'obligation et le devoir de dresser des **Plans de conservation patrimoniale** où les biens immobiliers et mobiliers religieux seront inventoriés et où ils seront préservés pour rénovation ou réorientation de vocation, dans le respect et la visée de consolider notre **culture québécoise religieuse régionale**.
- b) que les MRC organise des sites à visiter avec guides, principalement durant les vacances d'été.

c) que l'accès aux édifices religieux actuels et à ceux qui seront transformés soit facilité (rampe d'accès, ascenseur ou autres) pour permettre à nos personnes âgées dont la mobilité est réduite de pratiquer leur religion et de visiter ces lieux hautement symboliques.

d) que le Ministère de la Culture et des Communications supervise la validité de ces plans régionaux et qu'il assure une juste répartition des fonds aux régions pour les préserver.

3. Considérant que les humbles citoyens qui ont un souci culturel pour le patrimoine religieux ont souvent livré des batailles vaines et stériles pour empêcher la démolition ou la réorientation vers des vocations non respectueuses du sens sacré de ce patrimoine, considérant que l'État ne veut pas être le seul gardien de ce patrimoine et souhaite l'appui de la population, nous recommandons :

a) que la *Loi sur les fabriques* et la *Loi sur les biens culturels* soient amendées de sorte que les **revendications des humbles citoyens attachés à leur culture** aient meilleure écoute auprès des décideurs sociaux, religieux et politiques.

b) que ces deux lois soient amendées de façon à freiner les élans ambitieux des promoteurs immobiliers et des marchands antiquaires en biens historiques reconnus ou non.

4. Considérant que, du Régime français jusqu'en 1930, le seul art important au Québec a été l'art religieux, considérant que c'est au cours de ces deux siècles que tous les arts ont été touchés : peinture, sculpture, orfèvrerie, mobilier, textile, architecture (Revue Notre-Dame-du-Cap, juillet-août 2005, p. 12), considérant que le patrimoine en biens immobiliers et muséologiques religieux constitue une page toujours vivante **témoignant de la vie de nos ancêtres**, considérant que les jeunes d'aujourd'hui décrochent du religieux et restent sans point de repères pour saisir les enjeux culturels du passé de leur propre société, considérant que les liens intergénérationnels constituent un contrepoids valable pour réanimer l'intérêt des jeunes et des générations à venir pour la culture, dont celle touchant aux biens religieux, nous recommandons :

a) d'insérer dans la *Loi sur les biens culturels* une clause permettant de soutenir les initiatives des aînés connaisseurs et documentés, afin qu'ils instruisent les jeunes et les générations à venir de la valeur de ce patrimoine.

b) que le Ministère de la Culture et des Communications se joigne à d'autres ministères et organise conjointement des campagnes d'éducation des enfants, dès leur jeune âge, au respect de soi, des autres et des biens culturels.

5. Considérant que les cimetières sont un lieu de retour aux ancêtres et de recueillement sur sa lignée familiale, considérant que certains d'entre eux se retrouveront sans gestion adéquate à la fermeture des paroisses rurales, considérant que l'incinération et la disposition des cendres à tout vent est une pratique qui ne laisse pas de traces, considérant que les archives sont essentielles pour mieux connaître notre passé, nous recommandons :

a) que l'État s'assure du bon maintien des cimetières à la fermeture des paroisses et de l'abolition des fabriques.

b) que certaines églises soient converties en Columbarium pour y accueillir les cendres des trépassés, avec possibilité de visite de ces lieux de recueillement sur le sens de leur vie et de la mort.

c) que les archives soient gardées en lieu sûr avec accès pour les chercheurs de l'histoire et de la généalogie de notre province.

6. Au chapitre des **critères et des valeurs** recherchés par la Commission de la Culture lors de ces auditions publiques pour la préservation et la mise en valeurs des biens patrimoniaux religieux, nous recommandons :

a) que soient retenus les **critères** artistiques, architecturaux, de valorisation du paysage rural pour sélection des biens à caractère religieux à préserver.

b) que les **valeurs** humaines, de témoignage de la vie de nos ancêtres, du sens de la spiritualité dans la culture et du sens de la mort et de la préservation de la vie communautaire autour des églises rurales ne soient en aucun cas abrogés par ces critères.

6. Conclusion

Aujourd'hui encore, la population des comtés de Shefford, Brome-Missisquoi et Iberville s'inspire des excellentes vertus des aïeux dans le style renouvelé. Chez nous se conserve, comme un précieux patrimoine, la vie de foi, le sens de l'hospitalité, l'amour du travail et l'esprit de solidarité.

Cette belle partie de la Montérégie-Est, nous l'aimons et l'admirons beaucoup. Nous souhaitons que ces rencontres d'échange soient une brillante réussite à la mesure de la mémoire des Ancêtres. Espérons que l'avenir saura préserver ces magnifiques biens que nos ancêtres ont construits avec tant d'efforts et de sueurs. Souhaitons que ces sueurs n'aient pas été vaines.

Le courage qui vous a permis d'entreprendre cette vaste consultation mérite d'être souligné. Nous espérons que la loi amendée sera à la satisfaction de tous.

Nous vous remercions de prendre connaissance de nos réflexions.

Cécile Choinière, ex-présidente de la section et membre du comité abus et violence

Luce S Bérard, responsable du dossier pauvreté

Pauline Robert, présidente de la section

Membres de l'AQDR Granby

PERSONNES CLÉ ET OUVRAGES CONSULTÉS

Personnes clé :

- CADORETTE, Laurette, professeur d'histoire à la retraite
- CÔTÉ, Gaétane, infirmière à la retraite
- LÉVESQUE, Lucette, de la Société d'histoire des 4 lieux
- PELLERIN, Henri-Paul, 88 ans, enseignant à la retraite
- RACINE, Réjean, curé de la paroisse St-Césaire

Ouvrages consultés

- CROTEAU, André, *Les belles églises du Québec*, Ed. du Trécaré, St-Laurent, 1949
- Musée de la civilisation du Québec, *Trésors de société*, Fides, 1998
- Gouvernement du Québec, Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, *Églises et sanctuaires*,
- Cahier de consultation de la Commission de la Culture, *Patrimoine religieux du Québec*, 2005
- Fondation du patrimoine religieux du Québec, bulletins d'information
- Revue Notre-Dame-du-Cap
- Revue Saint-Anne-de-Beaupré
- Robert Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, tome 1

Albums souvenirs consultés

- Ange-Gardien de Rouville
- Granby
- Rougemont
- Roxton Falls
- Roxton Pond
- St-Césaire de Rouville
- St-Joachim de Shefford
- St-Mathias de Rouville

Dépliants touristiques

- Montérégie, Chambly
- Québec, Charlevoix
- Sherbrooke, Estrie